



Fonctionnement du SEJOUR SKI

A conserver par la famille

Horaires – dates et lieu du séjour

Séjour ski sur la station du Collet d'Alleverd (38580)

Départ le Lundi 12 Février 2018 à 7h00 / Retour le Samedi 17 Février vers midi.

Départ et retour DU PARKING PLACE DES DROITS DE L'HOMME (gymnase du Zodiaque)

Pas de pique-nique à prévoir pour le lundi midi.

Préinscription (à partir du 11 décembre 2017)

- Prévoir chèque d'acompte de 100 € (l'inscription ne sera validée qu'à réception de cet acompte)

Documents à fournir

- dossier d'inscription complété et signé + copie des vaccinations (au plus tard lors de l'essayage)
- si vous bénéficiez d'aides (Comité d'entreprise, Mairie, bourse d'aide aux vacances pour les QF inférieurs à 475...) merci de nous fournir : BONNS VACAF AVEL 2018 (dès réception), imprimé CE, attestation RSA socle ou majoré...

Attention ! Inscription UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

www.rdv360.com/association-gola1

au domaine du Grand Murier 07100 Annonay du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h

ou au bureau de Jean Jaurès, avenue de l'Europe le mardi de 8h30 à 11h30

Essayage du matériel de ski (sur rendez-vous UNIQUEMENT)

Sous l'école Jean Moulin (derrière le Gymnase du Zodiaque) 07100 ANNONAY

***Pensez à apporter une grosse paire de chaussettes**

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ➤ Mardi 30 Janvier de 17H à 20H | ➤ Mardi 6 Février de 17H à 20H |
| ➤ Mercredi 31 Janvier de 13H à 18H | ➤ Mercredi 7 Février de 13H à 18H |
| ➤ Jeudi 1 ^{er} Février de 16H à 19H | |

RÉUNION D'INFORMATION : Mercredi 31 Janvier à 18h30 au Grand Mûrier

COORDONNÉES DU DIRECTEUR sur place : 07.82.76.30.90

(au moment des repas et/ou en cas d'urgence)

FACTURATION – RÈGLEMENT

Le séjour devra être soldé AU PLUS TARD le 31 Janvier 2018

Tout séjour non soldé entraînerait le refus de l'enfant le jour du départ - Les aides de la CAF, du Conseil Départemental de l'Ardèche sont déduites du tarif (sous réserve de documents transmis au secrétariat).

En cas d'annulation dans les 15 jours ouvrés précédant le départ, l'absence devra être justifiée par un avis médical pour remboursement

TROUSSEAU (à titre indicatif) :

- 1 pyjama
- 4 pull-overs
- Nécessaire de toilette, serviette
- 1 paire de chaussures de neige
- 1 tenue de ski étanche (voire 2 si débutant), bonnet, gants, écharpe.
- **Prévoir gants supplémentaires et vêtements de rechange pour activités neige**
- Une paire de lunettes de soleil + crème solaire+ stick lèvres
- Mouchoirs, livres, lampes de poche,
- 5 tee-shirts, 5 slips, 5 paires de chaussettes
- 2 à 3 pantalons ou joggings
- 1 paire de pantoufles ou chaussons
- 1 sac pour le linge sale

Les draps sont fournis par le centre d'hébergement

TRANSPORT : Ce service est assuré en bus par une société de transport pour l'acheminement des enfants jusqu'au centre de montagne (retour idem)

LES REPAS : La structure ne gère pas les régimes sans viande sans avis médical

L'ÉQUIPE D'ANIMATION : Elle comprend un directeur BAFD : Séverin POINAS et deux équipes d'animation

- Groupe des 6 à 11 ans (40 enfants) : 8 animateurs(trices)
- Groupe des 11 à 16 ans (30 jeunes) : 1 directeur adjoint et 4 animateurs(trices)

Le taux d'encadrement respecte la réglementation en vigueur et peut varier suivant le nombre d'enfants et selon les activités proposées.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :

Maladies contagieuses : Les enfants souffrant de maladies contagieuses ne peuvent être accueillis pendant le séjour. Toute maladie contagieuse se déclarant chez un enfant ayant fréquenté le séjour doit être signalée dans les plus brefs délais.

En cas d'accident: La procédure mise en œuvre par le personnel d'encadrement est la suivante:

Blessure sans gravité: soins apportés par l'animateur en relation avec l'assistant sanitaire. Ce soin figurera sur le registre de l'infirmerie du séjour et signé par le directeur

Accident sans gravité ou maladie: les parents seront appelés en cas de maladie de l'enfant. Sinon l'accident sera signalé par téléphone. Le médecin viendra sur le centre.

Accident grave: appel des services de secours et simultanément les parents seront appelés grâce aux renseignements portés sur les fiches obligatoires. Suivant avis médical l'enfant pourra être rapatrié.

SANTÉ : Traitements : En cas de traitement ponctuel, les médicaments seront remis au responsable dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation à l'intérieur et l'ordonnance du médecin. Les nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur les boîtes. Aucun traitement ne pourra être donné sans ordonnance.

RÈGLES DE BONNES CONDUITES : Nous informons en cas de changement d'adresse et coordonnées téléphoniques, ou tout problème particulier. Ne pas apporter d'objets de valeurs (bijoux, téléphones...). Prévoir des vêtements adaptés aux activités proposées. L'argent de poche pourra être confié aux animateurs. Tout comportement contraire aux règles du séjour pourra entraîner l'exclusion de l'enfant (à charge de la famille).

INFORMATION IMPORTANTE : Notre association se réfère à l'enseignement public, elle applique pour ses activités, comme pour son accueil, les règles définies dans la loi dite « sur le voile ». Ainsi, elle ne tolère pas de signes religieux apparents, ni de régimes alimentaires particuliers relatifs à la religion (sauf viande de porc pour les musulmans) au sein de ses activités et de son accueil.

Nous comptons sur votre aimable collaboration pour la bonne marche du séjour

L'équipe d'animation